

# Amundi Label ISR Actions Japon UCITS ETF EUR Hedged Acc

REPORTING

Communication  
Publicitaire

30/04/2026

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

## Données clés (Source : Amundi)

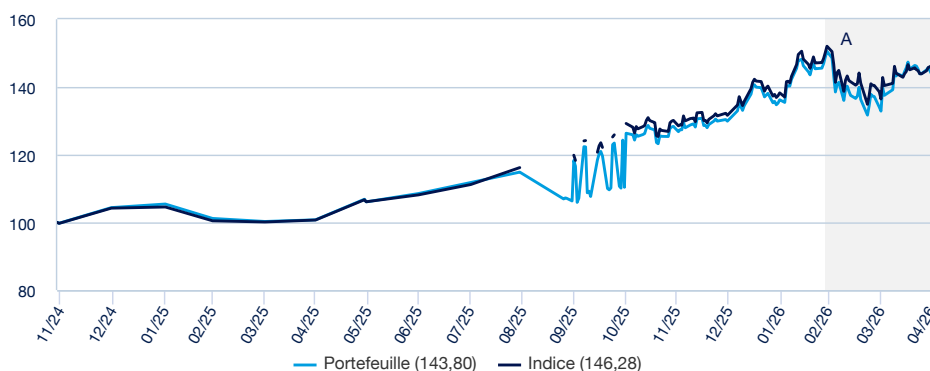
Valeur Liquidative (VL) : **14,49 ( EUR )**  
Date de VL et d'actif géré : **30/04/2026**  
Code ISIN : **FR001400SDK4**  
Actif géré : **11,61 ( millions EUR )**  
Devise de référence du compartiment : **EUR**  
Devise de référence de la classe : **EUR**  
Indice de référence : **100% MSCI JAPAN**

## Objectif d'investissement

Amundi Label ISR Actions Japon UCITS ETF a pour objectif d'obtenir une exposition aux grandes et moyennes capitalisations boursières du marché japonais tout en améliorant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans le processus de sélection et d'analyse des titres du portefeuille par rapport à l'indice MSCI Japan (« l'Indicateur de Référence »). Ce fonds est géré activement. Pour plus d'information, veuillez-vous reporter au prospectus du fonds ou au DIC.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : Jusqu'au 27 février 2026 l'indice de la classe est MSCI Japan Hedged to EUR Net Index. A compter du 27 février 2026, l'indice de la classe sera MSCI Japan Net JPY Index.

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 30/12/2025	1 mois 31/03/2026	3 mois 30/01/2026	1 an 30/04/2025	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le 27/11/2024
<b>Portefeuille</b>	10,71%	8,24%	5,58%	42,72%	-	-	-	44,93%
<b>Indice</b>	11,14%	7,21%	5,80%	45,27%	-	-	-	47,51%
<b>Ecart</b>	-0,43%	1,02%	-0,22%	-2,55%	-	-	-	-2,58%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Portefeuille</b>	24,46%	-	-	-	-
<b>Indice</b>	26,31%	-	-	-	-
<b>Ecart</b>	-1,85%	-	-	-	-

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Le label « Indice » mentionné dans les pages suivantes correspond à l'indicateur de référence mentionné dans le prospectus ou DIC du fonds

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



⚡ Risque le plus faible Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
<b>Volatilité du portefeuille</b>	15,22%	-	17,69%
<b>Volatilité de l'indice</b>	14,11%	-	16,96%
<b>Ratio de sharpe</b>	2,82	-	1,57

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

## ACTIONS ■

## Rencontrez l'équipe

**Nobuaki Kato**Responsable Gestion Indicielle & Multistratégies  
Actions (Tokyo)**Fabian Samson**

Gérant de portefeuille principal

**Satoru KOBAYASHI**

Gérant suppléant

## Commentaire de gestion

Au Japon, l'excédent commercial s'est creusé à 667,0 milliards de yens en mars 2026 contre 529,8 milliards un an plus tôt, les exportations ayant progressé plus rapidement que les importations. Les exportations ont bondi de 11,7 % en glissement annuel pour atteindre un record de 11 000 milliards de yens, tandis que les importations ont augmenté de 10,9 % à 10 300 milliards de yens. L'excédent reste toutefois inférieur à l'attente du marché de 1 106 milliards de yens. L'inflation est montée à 1,5 % en mars contre 1,3 % en février. Les coûts de transport ont augmenté de 2,1 %, les articles ménagers de 2,7 % et les communications de 7,0 %. L'inflation alimentaire s'est atténuée à 3,6 %, tandis que l'inflation sous-jacente a grimpé à 1,8 %, restant toutefois en deçà de l'objectif de 2 % de la Banque du Japon. Le PMI composite du Japon a reculé à 52,4 en avril contre 53,0 en mars. Il s'agit d'un plus bas de quatre mois, mais il reste au-dessus de 50, ce qui indique une croissance du secteur privé. L'activité des services a ralenti, tandis que la production manufacturière a enregistré sa plus forte hausse depuis février 2014. La confiance des consommateurs est tombée à 33,3 en mars contre 39,7 en février. Il s'agit du niveau le plus bas depuis mai 2025 et inférieur à la prévision de 38,0. Tous les sous-composants ont reculé, signalant des ménages plus prudents. Du point de vue sectoriel, les actions des secteurs Technologies de l'Information, Services de Communication et Matériaux ont surperformé l'indice de référence, tandis que celles de l'Immobilier, de la Consommation Discrétionnaire et des Biens de Consommation de Base ont sous-performé sur le mois.

En avril, le fonds a principalement reçu des dividendes de : TOYOTA MOTOR CORP, MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP, SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP, TOKIO MARINE HOLDINGS INC, MIZUHO FINANCIAL GROUP INC, JAPAN POST BANK CO LTD, SOFTBANK CORP, KDDI CORP, TOKYO ELECTRON JPY50 et TAKEDA PHARMACEUTICAL.

En avril, l'euro s'est déprécié de -0,28 % face au yen à 183,82.

La stratégie a surperformé son indice de référence (+0,71 %).

L'effet allocation est positif (+0,14 %)

Surpondération : Biens de Consommation de Base (-0,08 %), Technologies de l'Information (+0,09 %), Santé (-0,09 %).

Sous-pondération : Matériaux (-0,04 %), Services aux Collectivités (+0,16 %), Énergie (+0,22 %).

L'effet sélection est positif (+0,58 %)

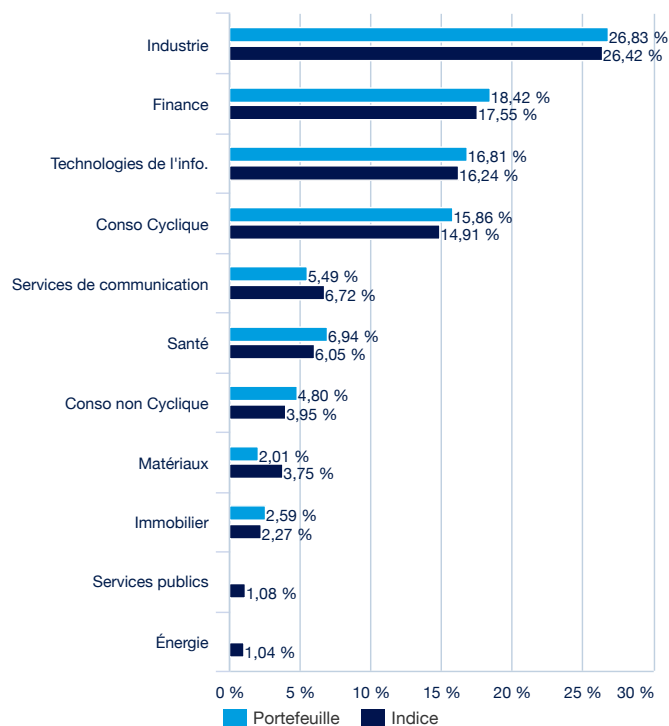
Surpondération : Technologies de l'Information (+0,09 %), Financières (-0,12 %), Biens de Consommation de Base (+0,25 %).

Sous-pondération : Matériaux (-0,20 %), Services de Communication (-0,56 %), Industriels (+1,07 %).

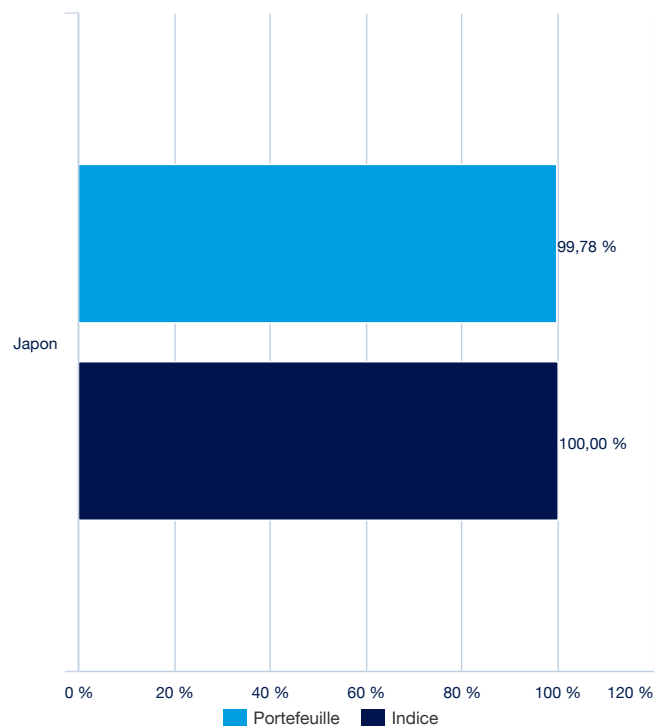
## ACTIONS ■

## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

## Répartition sectorielle (Source : Amundi)



## Répartition géographique (Source : Amundi)



## Principales lignes du portefeuille (Source : Amundi)

	Portefeuille
MITSUBISHI UFJ FIN	3,87%
TOYOTA MOTOR CORP	3,72%
HITACHI LTD	3,50%
ADVANTEST	3,36%
SUMITOMO MITSUI FINAN	3,16%
SONY GROUP CORP (JT)	3,06%
TOKYO ELECTRON LTD	3,01%
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	2,69%
MITSUBISHI HEAVY	2,48%
MITSUBISHI ELEC.	2,21%
	<b>31,05%</b>

## Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**  
Exposition : **Japon**

Nombre de valeurs du portefeuille : **99**

## ACTIONS ■

## Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Asset Management
Valorisateur	SOCIETE GENERALE
Dépositaire	SGSS - Paris
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Date de création de la classe	27/11/2024
Date de la première VL	27/11/2024
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Actions internationales
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR001400SDK4
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,22%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Enveloppe fiscale	-
Clôture fiscale	Mars
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	RIC Reuters
Euronext Paris	-	EUR	-	ISJH FP	ISJH.PA

## Contact

## Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

## Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

## Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

## Contact Amundi

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline :** +33 (0)1 76 32 47 74  
info-etf@amundi.com

## ACTIONS ■

**Fournisseurs d'indices**

L'indice MSCI Japan a été utilisé par Amundi comme univers de référence pour la sélection des entreprises utilisées comme base pour le Amundi Label ISR Actions Japon UCITS ETF. MSCI ne sponsorise, ne soutient, ne promeut ni n'approuve de quelque manière que ce soit le Amundi Label ISR Actions Japon UCITS ETF. MSCI n'a pas été et n'est en aucun cas impliqué dans la création, le calcul, la maintenance ou la revue du Amundi Label ISR Actions Japon UCITS ETF. Le MSCI Japan a été fourni "en l'état". MSCI, chacune de ses filiales et toute autre personne impliquée dans la construction, le calcul ou la création de l'indice MSCI Japan (collectivement, les "Parties MSCI") déclinent expressément toute responsabilité (y compris, sans limitation, toute responsabilité d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, d'actualité, de non-contrefaçon, de négociabilité et d'adéquation à un usage particulier). Sans limiter ce qui précède, en aucun cas les Parties MSCI ne pourront être tenues responsables des dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, punitifs, consécutifs (y compris, sans limitation, les pertes de bénéfices) ou tout autre dommage lié à l'indice MSCI Japan ou au Amundi Label ISR Actions Japon UCITS ETF.

Source : MSCI Inc. Les informations de MSCI ne peuvent être utilisées que pour un usage interne, ne peuvent être reproduites ou redistribuées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante d'instruments financiers, de produits ou d'indices. Aucune des informations de MSCI n'est destinée à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une décision d'investissement quelconque et ne peut être utilisée comme telle. Les données historiques et les analyses ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de toute performance future, analyse, prévision ou prédiction. Les informations de MSCI sont fournies "telles quelles" et l'utilisateur de ces informations assume tous les risques liés à leur utilisation. MSCI, chacune de ses filiales et toute autre personne impliquée dans la compilation, le calcul ou la création de toute information de MSCI (collectivement, les "parties MSCI") décline expressément toutes les garanties (y compris, sans limitation, toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de rapidité, de non-contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) concernant ces informations. Sans limiter ce qui précède, en aucun cas une partie MSCI ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, consécutif (y compris, sans limitation, les pertes de bénéfices) ou tout autre dommage. Le(s) produit(s) mentionné(s) ici ne sont pas parrainés, approuvés, émis, vendus ou promus par MSCI. (www.msci.com).

**Avertissement**

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site [amundiETF.fr](http://amundiETF.fr). Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur [amundiETF.com](http://amundiETF.com). La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : [amundiETF.com](http://amundiETF.com). Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent. Uniquement pour les fonds SFDR 8 et SFDR 9 Veuillez noter que ce fonds est géré de manière passive et réplique un indice sous-jacent dont la méthodologie vise à fournir une large exposition au marché sans appliquer d'exclusions ou d'intégration ESG. Par conséquent, vous pouvez être exposé à des titres susceptibles d'être impliqués dans de sérieuses controverses, comportant des risques ou ayant un impact négatif sur les facteurs de durabilité. Veuillez-vous référer à la documentation juridique et à la méthodologie de l'indice pour plus de détails. Si vous souhaitez envisager une alternative ESG, vous trouverez un large éventail d'options dans notre gamme d'investissement responsable.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

## ACTIONS ■

Certaines informations © 2021 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec permission. Bien que les fournisseurs d'informations d'Amundi, y compris, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les «Parties ESG»), obtiennent des informations (les «Informations») auprès de sources qu'elles jugent fiables, aucune des parties ESG ne garantit ni l'originalité, l'exactitude et / ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et décline expressément toutes les garanties expressees ou implicites, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent pas être utilisées comme base ou composante de tout instrument financier, produit ou indice. De plus, aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des parties ESG ne sera tenue responsable des erreurs ou omissions en relation avec les données contenues dans le présent document, ni de toute responsabilité pour tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou tout autre dommage (y compris les profits perdus), même en cas de notification de la possibilité de tels dommages.

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

ACTIONS

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

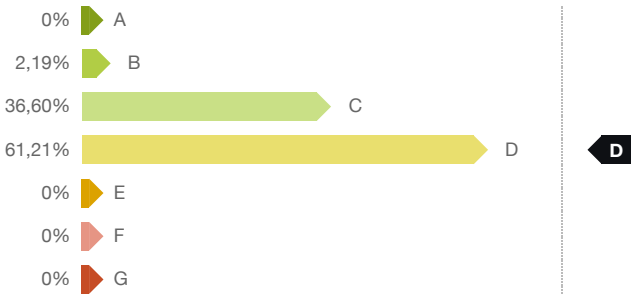
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% MSCI JAPAN

Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>



Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	0,32	-0,13
S Score	0,29	-0,16
G Score	0,24	-0,25
Score ESG moyen	0,43	-0,13
Note ESG moyenne	D	D

Couverture de l'analyse ESG<sup>1</sup> (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	100
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

MorningstarSustainabilityRatingDate :  
31/03/2026

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site [www.morningstar.com](http://www.morningstar.com).

<sup>1</sup> Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

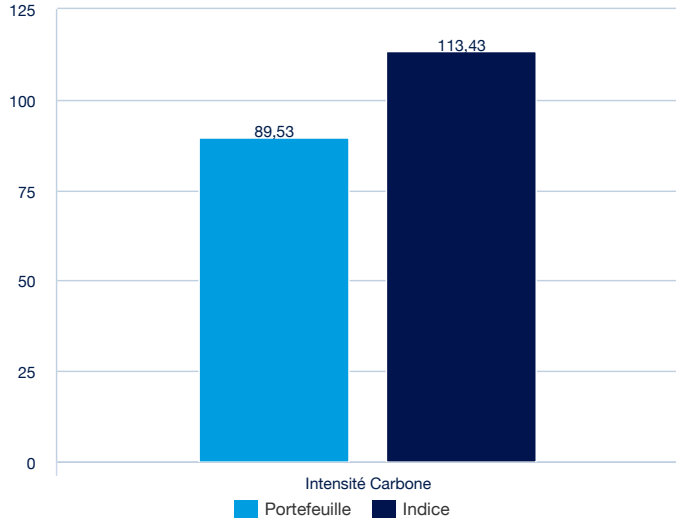
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

ACTIONS ■

**Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

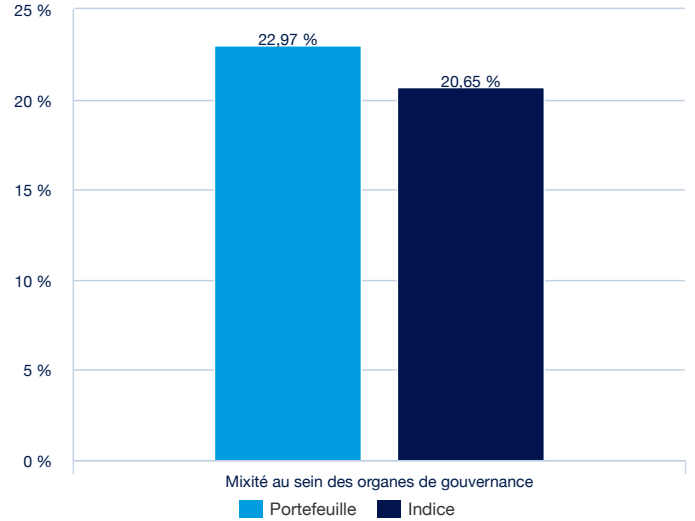
**ENVIRONNEMENT : Intensité carbone**



Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus  
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,11%

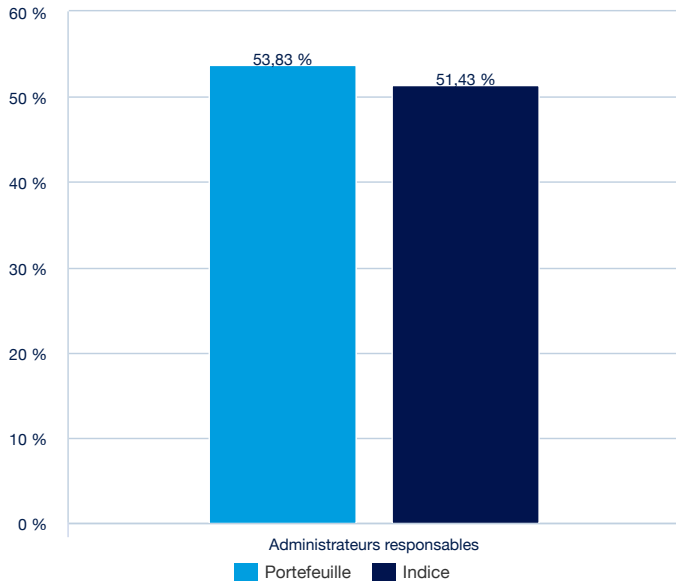
**SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance**



Part de femmes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

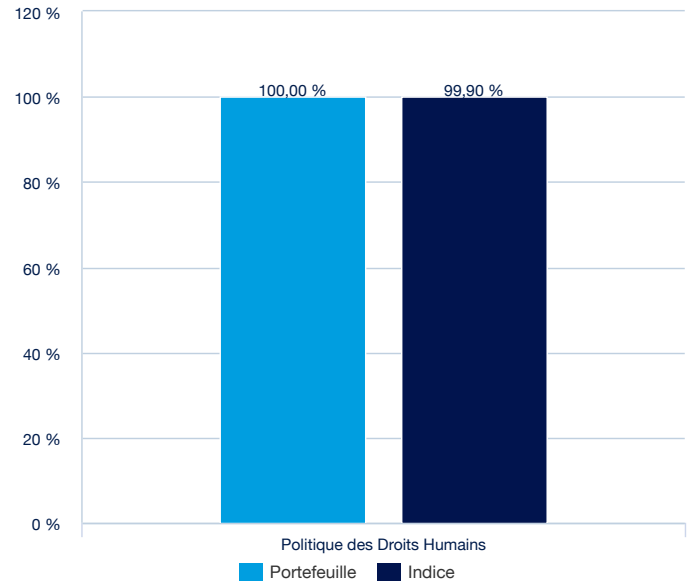
Taux de couverture (Portefeuille/indice) 100% 100%

**GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,12%

**RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,12%

## ACTIONS ■

**Sources et définitions**

**Intensité carbone** : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

**Mixité au sein des organes de gouvernance** : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Source de données : Refinitiv, ISS, MSCI et CRISIL.

**Indépendance du Conseil d'Administration** : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**Respect des Droits Humains** : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.